

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE

ETAT DES INSCRIPTIONS (COURRIER)

IMPORTANT

Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile, le nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement ainsi que le gage des stocks font désormais l'objet d'une inscription au registre des gages sans dépossession

Pour la période antérieure au 01/01/2022, nous vous invitons à vérifier leur existence éventuelle en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

I Privilèges, nantissements, gages sans dépossession et publicités diverses

RAPPEL

La recherche pour le gage sans dépossession est limitée au greffe de ce tribunal de commerce. Pour effectuer une recherche nationale, vous devez interroger le fichier national des gages sans dépossession consultable gratuitement sur le site Internet du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce : <http://www.cngtc.fr>

Etat complet des inscriptions et publications tous types (31 catégories) : **85,27 € TTC**

OU

Etat par type d'inscription: **2,69 € TTC l'unité**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Inscription de privilèges en matière fiscale | Frais postaux en plus |
| <input type="checkbox"/> Inscription de privilèges de la sécurité sociale et régimes complémentaires | |
| <input type="checkbox"/> Inscription de privilèges du vendeur de fonds de commerce | |
| <input type="checkbox"/> Inscription de nantissement de fonds de commerce, agricole, artisanal et judiciaire | |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de créances | <input type="checkbox"/> Publication de contrats de location |
| <input type="checkbox"/> Inscription de nantissements de matériel et d'outillage (1) | <input type="checkbox"/> Prêts et délais |
| <input type="checkbox"/> Gage des stocks (1) | <input type="checkbox"/> Publication de clauses de réserve de propriété |
| <input type="checkbox"/> Inscription de warrants autres qu'agricoles (1) | <input type="checkbox"/> Publication de biens inaliénables |
| <input type="checkbox"/> Publication de contrats de crédit-bail | <input type="checkbox"/> Inscription de protêts et certificats de non paiement |

(1) Ces suretés constituées avant le 01/01/2022 restent inscrites dans leur registre initial jusqu'à leur péremption ou radiation

OU

Etat d'inscription par catégorie de gage sans dépossession : **2,69 € TTC l'unité**

- | | | |
|--|---|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 Animaux | <input type="checkbox"/> 10 Monnaie | Frais postaux en plus |
| <input type="checkbox"/> 2 Horlogerie et bijoux | <input type="checkbox"/> 11 Objets d'art, de collection ou d'antiquité | |
| <input type="checkbox"/> 3 Instruments de musique | <input type="checkbox"/> 12 Parts sociales de sociétés civiles, SARL, SNC (2) | |
| <input type="checkbox"/> 4 Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories | <input type="checkbox"/> 13 Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques | |
| <input type="checkbox"/> 5 Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques | <input type="checkbox"/> 14 Produits liquides non comestibles | |
| <input type="checkbox"/> 6 Matériels liés au sport | <input type="checkbox"/> 15 Produits textiles | |
| <input type="checkbox"/> 7 Matériels informatiques et accessoires | <input type="checkbox"/> 16 Produits alimentaires | |
| <input type="checkbox"/> 8 Meubles meublants | <input type="checkbox"/> 17 Autres | |
| <input type="checkbox"/> 9 Meubles incorporels autres que parts sociales | | |

(2) Ne sont révélées que les inscriptions prises sur des parts détenues dans une société immatriculée au RCS de ce tribunal

II Nantissement de parts de société civile

Etat d'inscription de nantissement de parts de société civile : **3,85 € TTC**

Avis important

L'entreprise sélectionnée a pu être désignée par ses créanciers sous une dénomination et/ou une adresse différente de celle connue au Registre du Commerce et des Sociétés. L'état et les documents délivrés répondent à la demande déposée et la responsabilité du greffier ne saurait être engagée dans le cas où l'entreprise ferait l'objet de désignations insuffisantes, où le nom serait mal orthographié et/ou un privilège grèverait le fonds visé sous une dénomination différente (rue, numéro ou nom). En conséquence, toute modification du nom des voies ou des numéros doit être rigoureusement indiquée dans la présente demande.

Signature du requérant :

Date :